

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 11
Pouvoirs : 1

Pour 11
Contre /
Abstention /

Date de convocation :
05/02/2024
Date d'affichage :
15/02/2024

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre,
Le 12 février,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS
Messieurs Thierry ARSAC, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :

Monsieur François POCCARD-MARION (pouvoir à M. FAVRE), Messieurs Stéphane BLUM et Bernard PRAIZELIN

Monsieur Thierry ARSAC a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2024/02/014 : Mise en séparatif du réseau d'assainissement, renouvellement du réseau d'eau potable et enfouissement des réseaux secs sur le site nordique de Pont-Baudin – Approbation du projet

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser la mise en séparatif du réseau d'assainissement, le renouvellement du réseau d'eau potable et l'enfouissement des réseaux secs sur le site nordique de Pont Baudin.

L'opération concernée est située **secteur Les Lanchettes – Pont Baudin**.

Les travaux consistent en :

- L'enfouissement et l'extension des réseaux secs
- L'enfouissement des réseaux humides
- La réfection de la piste rollerski

Ces travaux sont composés de 2 lots :

Lot 1 : Génie civil des réseaux secs et humides
Lot 2 : Câblage des réseaux secs

Monsieur le Maire indique que le coût prévisionnel de l'opération s'élèverait à 500 000.00 € HT

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires aux budgets primitifs 2024 de la commune ;
- **AUTORISE** le Maire à lancer la consultation et à signer le marché de travaux ainsi que toutes pièces relatives à cette opération.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour le Maire empêché.
La première Adjointe, Mme. Maryse FAVRE



Pour Copie Conforme :
Le Maire,
Guillaume VILLIBORD